

**CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE VAUCLUSE**

80 Rue Marcel Demonque  
AGROPARC - CS 60508  
84908 AVIGNON cedex 9

Tel. 04.32.44.89.30

Avignon, le 20 octobre 2022

**N° 22/185**

**Arrêté du Président portant mise à jour de la liste d'aptitude  
d'accès au grade de technicien territorial**

**Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse,**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'Etat d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2021-139 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 modifié pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu l'arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2ème classe et technicien principal de 1ère classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté du Président n°21/146 du 16 août 2021 portant ouverture par le Centre de Gestion de Vaucluse, pour le compte de la région Provence-Alpes Côte d'Azur, d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours de technicien territorial dans la spécialité « Réseaux, Voirie et Infrastructures » session 2022,

Vu l'arrêté n° 22/081 du 11 mars 2022 du Président portant composition du jury du concours d'accès au grade de technicien territorial, spécialité Réseaux, Voirie et Infrastructures - session 2022,

Vu l'arrêté n° 22-085 du 11 mars 2022 du Président portant liste des candidats autorisés à participer au concours d'accès au grade de technicien territorial, spécialité Réseaux, Voirie et Infrastructures, session 2022,

Vu l'arrêté n° 22-171 du 30 août 2022 du Président fixant les modalités d'organisation des épreuves d'admission du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'accès au grade de technicien territorial, spécialité Réseaux, Voirie et Infrastructures, session 2022,

Vu l'arrêté n° 21/187 du 22 octobre 2021 du Président portant liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial, spécialité Réseaux, Voirie et Infrastructures, session 2020,

Vu le Procès-Verbal des délibérations du jury en date du 29 septembre 2022,

Considérant les lauréats inscrits sur la liste d'aptitude,

Considérant les nominations intervenues sur le grade de technicien territorial,

## ARRETE

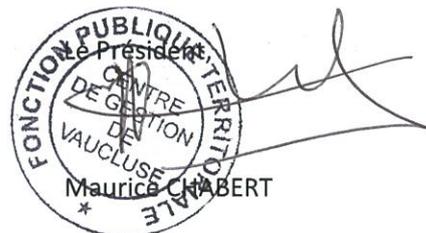
**Article 1** : A compter du 20 octobre 2022, la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial est établie, par ordre alphabétique, comme suit, et comprend 39 lauréats :

Nom	Prénom	Spécialité	Type
ANDRES	Clément	Réseaux, voirie et infrastructures	INTERNE
BARRIOL	David	Réseaux, voirie et infrastructures	INTERNE
BAYEUX	Anthony	Réseaux, voirie et infrastructures	INTERNE
BEUGNON	Maxime	Réseaux, voirie et infrastructures	EXTERNE
BONANSEA	Thibaut	Réseaux, voirie et infrastructures	INTERNE
BOUAZZA--JUILLARD	Laura	Réseaux, voirie et infrastructures	EXTERNE
CAUVIN	Christophe	Réseaux, voirie et infrastructures	INTERNE
COQUEREL	Thomas	Réseaux, voirie et infrastructures	INTERNE
DAVID	Aloïs	Réseaux, voirie et infrastructures	TROISIEME CONCOURS
DESEINT	Sébastien	Réseaux, voirie et infrastructures	INTERNE
DUJAUD	Mathieu	Réseaux, voirie et infrastructures	INTERNE
DUPANLOUP	Fabien	Réseaux, voirie et infrastructures	INTERNE

Nom	Prénom	Spécialité	Type
DURAND	Jean-Baptiste	Réseaux, voirie et infrastructures	EXTERNE
HERNANDEZ - CABALLERO	Arthur	Réseaux, voirie et infrastructures	EXTERNE
HETMAN	Stephanie	Réseaux, voirie et infrastructures	TROISIEME CONCOURS
JEANJEAN	Vincent	Réseaux, voirie et infrastructures	EXTERNE
KROL	Michel	Réseaux, voirie et infrastructures	INTERNE
LEBLANC	Jean-Christophe	Réseaux, voirie et infrastructures	INTERNE
LUVARA	Anthony	Réseaux, voirie et infrastructures	EXTERNE
MILAZZO	Julien	Réseaux, voirie et infrastructures	TROISIEME CONCOURS
MISTRETTA	Jérémy	Réseaux, voirie et infrastructures	INTERNE
OBADIA	Pierre	Réseaux, voirie et infrastructures	INTERNE
PARACHINI	Pierre	Réseaux, voirie et infrastructures	INTERNE
PETITGIRARD-EYFFRED	Mathieu	Réseaux, voirie et infrastructures	INTERNE
PIEROT	Emmanuelle	Réseaux, voirie et infrastructures	INTERNE
PORTIER	Sylvain	Réseaux, voirie et infrastructures	EXTERNE
PRIEUR	Frederic	Réseaux, voirie et infrastructures	EXTERNE
REGNIER	Anthony	Réseaux, voirie et infrastructures	INTERNE
REY	Sylvain	Réseaux, voirie et infrastructures	INTERNE
REYNAUD	Loic	Réseaux, voirie et infrastructures	INTERNE
RODRIGUEZ	Pascal	Réseaux, voirie et infrastructures	INTERNE
ROSSO	Gérald	Réseaux, voirie et infrastructures	INTERNE
ROUGET	Julien	Réseaux, voirie et infrastructures	EXTERNE
SALERI	Xavier	Réseaux, voirie et infrastructures	INTERNE
SALIN	Olivier	Réseaux, voirie et infrastructures	INTERNE
SILVIA	Nicolas	Réseaux, voirie et infrastructures	INTERNE
TORRENT	Alexandre	Réseaux, voirie et infrastructures	INTERNE
VERON	Damien	Réseaux, voirie et infrastructures	INTERNE
WIEREZ	Gregory	Réseaux, voirie et infrastructures	INTERNE

**Article 2** : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) .

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Département de Vaucluse.



REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2022

Application agréée E-legalite.com

Mis en ligne le 20/10/2022

99\_AR-084-2884 00039-20221020-A22\_185-AR